



**RAPPORT D'ACTIVITES  
2016**

## PREAMBULE

---

*La rédaction d'un rapport d'activités est une obligation pour les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale. Ce document de référence vise à établir un bilan de toutes les décisions et actions engagées.*

*Ainsi selon les termes de l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, « Le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier. »*

le territoire du SCOT des 3 Vallées connaît depuis plus de 20 ans un très fort développement et est soumis à de considérables mutations. Ce territoire a, en effet, accueilli plus de 7 000 habitants en moins de 20 ans. Cette dynamique résidentielle a entraîné une urbanisation importante. La question foncière apparaît, au regard de premières réflexions, au cœur des enjeux de notre territoire. Il est donc nécessaire de gérer, de maîtriser et de structurer l'urbanisation tout en répondant aux besoins en matière d'espace urbain (habitat, économie, infrastructures,...), de protection et de valorisation des espaces naturels, agricoles et forestiers.

Dans le contexte très spécifique du territoire où se conjugue un ensemble d'atouts singuliers, le SCoT des 3 vallées revendique trois ambitions qui ont constitué la ligne directrice de son action pour le moyen et le long terme :

- Un territoire d'accueil à conforter en préservant les équilibres territoriaux et la proximité
- Un territoire actif et innovant où l'économie plurielle doit être renforcée
- Un territoire de qualité à préserver et à valoriser

Ces trois ambitions visent à consolider les grands équilibres du territoire et à renforcer l'attractivité et la dynamique territoriale en assurant une croissance socio-démographique équilibrée. Elles répondent à l'objectif central d'un avenir équilibré au service de la population dans une logique de développement durable maîtrisé.

La mise en œuvre de cet équilibre notamment entre la préservation des espaces agricoles, forestiers et naturels d'une part, et le développement maîtrisé de l'urbanisation nécessaire à l'accueil des populations et au développement des emplois d'autre part, s'inscrit dans le respect des objectifs et principes énoncés dans le cadre de la loi ALUR.

L'analyse des incidences de la mise en œuvre du SCoT a été réalisée. Il en ressort que les espaces naturels du territoire sont globalement protégés. Les continuités écologiques sont également maintenues et le SCoT préserve la majeure partie des espaces agricoles. La nécessaire préservation de la qualité de l'eau et des secteurs de ressource future a bien été prise en compte.

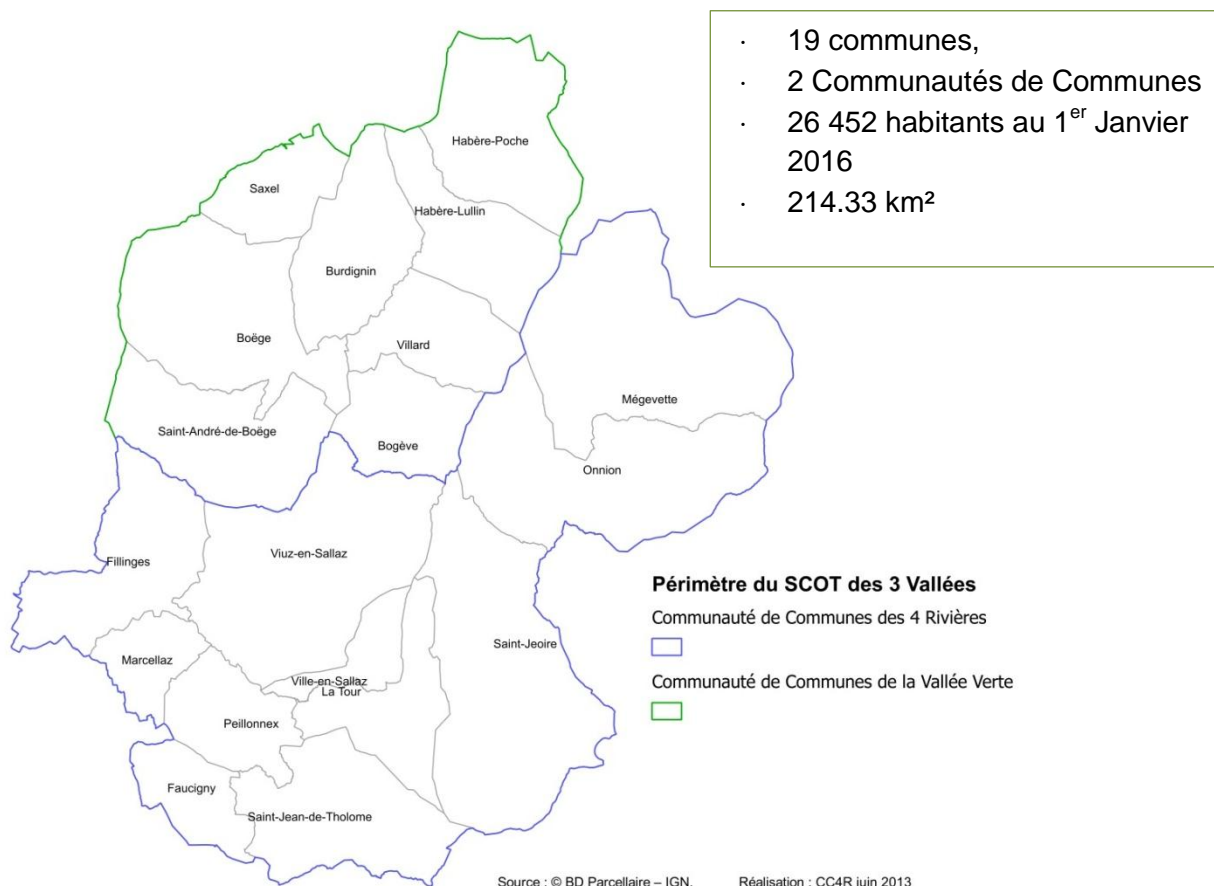
Vis-à-vis de la consommation des espaces, comme du point de vue de leur valorisation, l'intérêt de l'évolution des formes urbaines (densification, maîtrise des extensions urbaines...) a été mis en évidence ainsi que les orientations en termes de services de proximité qui permettront de consommer moins d'espace et de limiter les déplacements.

## a. Dates clés

- 17 Mars 2009 : arrêt du périmètre du SCOT des 3 Vallées
- 30 Janvier 2012 : création du Syndicat Mixte du SCOT des 3 Vallées, structure porteuse du SCOT
- 13 Octobre 2015 : Réunion publique sur le diagnostic
- 25 Janvier 2016 : Réunion publique sur le PADD
- 22 Mars 2016 : Débat sur le PADD en conseil syndical
- 29 Juin 2016 : Réunion publique sur le DOO
- 1<sup>er</sup> Juillet 2016 : Réunion avec les personnes publiques associées
- 19 Octobre 2016 Arrêt du SCoT
- 6 Mars 2017 au 19 Avril : enquête publique
- 19 Juillet 2017 : Approbation du SCoT

Le Syndicat est compétent en matière de Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT). Il est chargé de l'élaboration, de l'approbation, du suivi et de la révision du SCOT conformément aux dispositions des articles L. 143-16 et suivants du Code de l'Urbanisme.

## b. Le territoire des 3 Vallées



## II. 2016 – Année de la finalisation de la démarche !

L'année 2016 fut marquée par un travail important sur la finalisation du SCoT. Du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) à l'écriture du Document d'Orientations et d'Objectifs, le projet de SCoT est ainsi constitué d'un:

- Rapport de présentation incluant : un diagnostic, l'articulation avec les autres documents d'urbanisme, l'état initial de l'environnement, l'évaluation environnementale, la justification des choix retenus, les phases de réalisation du Scot et outils de suivi envisagés, un résumé non technique de ce qui précède ;
- Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) qui présente les grands choix stratégiques retenus pour l'avenir du territoire ;
- Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO), seul document opposable et prescriptif, qui précise les orientations d'aménagement permettant de mettre en œuvre le projet de PADD.
- Bilan de la concertation

### a. Travail d'élaboration

Un travail collaboratif a été mené avec les élus du territoire afin de formaliser le projet politique qui trouve sa retranscription dans le PADD. des commissions thématiques, ouvertes aux conseillers municipaux et ou conseillers communautaires se sont tenues courant 2016

**1°/ Économie - Tourisme:** 21 Avril 2016 (Boège)

**2°/ Urbanisme mobilités :** 19 Avril 2016 (Bogève).

**3°/ Environnement – Paysage :** 1 Avril 2016 (Faucigny) et 24 Mai 2016 (Viuz en Sallaz).

**4°/ Agriculture - Forêt :** 12 Avril 2016 (Villard)

La tenue de plusieurs bureaux a permis d'apporter l'arbitrage nécessaire au bon déroulement de la procédure.

Les principales réunions qui se sont tenues en 2016 sont

- ⇒ 25 Janvier 2016 : Réunion publique sur le PADD
- ⇒ 22 Mars 2016 : Débat sur le PADD en conseil syndical
- ⇒ 29 Juin 2016 : Réunion publique sur le DOO
- ⇒ 1<sup>er</sup> Juillet 2016 : Réunion avec les personnes publiques associées
- ⇒ 19 Octobre 2016 : Arrêt du SCoT

L'année 2016 a donc été marquée par la finalisation de l'écriture du projet de SCoT des 3 Vallées.

## b. Organisation politique

### o Comité Syndical

Le Syndicat est administré par un Comité Syndical. Il s'agit de l'organe délibérant qui valide les propositions faites par le bureau à chaque phase de la procédure. Il s'est réuni à 5 reprises au cours de l'année 2016.

- ➔ 22 Mars 2016
- ➔ 8 Juin 2016
- ➔ 27 Juillet 2016
- ➔ 19 Octobre 2016
- ➔ 14 Décembre 2016

Il est composé de 11 délégués titulaires et 11 délégués suppléants pour la Communauté de Communes des 4 Rivières, 8 délégués titulaires et 8 délégués suppléants pour la Communauté de Communes de la Vallée Verte. Chaque commune membre est représentée par 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant.

Le comité Syndical a connu une évolution en 2016 par la représentation en lieu et place d'Isabelle Legris par Pierre Henry MOSSUZ lors de la séance du 27 Juillet.

Il est constitué de

|                       | Délégués titulaires |             | Délégués suppléants |               |
|-----------------------|---------------------|-------------|---------------------|---------------|
| Boège                 | SCHERRER            | Fabienne    | MUSARD              | Jean-Paul     |
| Bogève                | CHARDON             | Patrick     | ROCH                | Jacqueline    |
| Burdignin             | SAUTHIER            | Gilles      | DUPRAZ              | Yves          |
| Faucigny              | CHATEL              | Bernard     | PERNOLLET           | Alain         |
| Fillinges             | FOREL               | Bruno       | CHENEVAL            | Paul          |
| Habère-Lullin         | DURET               | Marielle    | OREMUS              | Yann          |
| Habère-Poche          | JACQUET             | Jacqueline  | BRON                | Marc          |
| La Tour               | REVUZ               | Daniel      | PELLISSON           | Jean          |
| Marcellaz             | CHAPUIS             | Bernard     | GAVILLET            | Léon          |
| Megevette             | BEL                 | Chantal     | GAMBARINI           | Julien        |
| Onnion                | DOMINGUES           | Marie-Laure | VELAT               | Jocelyne      |
| Peillonex             | TOLETTI             | Daniel      | BOSC                | Catherine     |
| Saint André de Boège  | DETRAZ              | Laurent     | BOSSON              | Jean-François |
| Saint Jean de Tholome | CHAFFARD            | Christine   | MOSSUZ              | Pier Henri    |
| Saint Jeoire          | BUCZ                | Carole      | ZADJIAN             | Eric          |
| Saxel                 | MOUCHET             | Denis       | NICOLAS             | Luc           |
| Villard               | PINGET              | Rolland     | DUFOURD             | Pierrick      |
| Ville en Sallaz       | CHENEVAL            | Laurette    | BUCHACA             | Joël          |
| Viuz en Sallaz        | PITTET              | Serge       | POCHAT-BARON        | Pascal        |

○ Bureau

Le bureau est composé du Président et de trois Vice-Présidents de :

- ➔ Monsieur Bruno FOREL, Président
- ➔ Madame Marielle DURET, 1<sup>er</sup> Vice-Présidente
- ➔ Monsieur Bernard CHATEL, 2<sup>ème</sup> Vice-Président
- ➔ Madame Fabienne SCHERRER, 3<sup>ème</sup> Vice-Présidente

### III. Avis sur Documents d'Urbanisme et associés

---

Dans le cadre des élaborations ou révisions générales des POS / PLU des communes, le SCoT des 3 vallées est amené à rendre un avis sur les documents d'urbanisme. Il est également associé dans des démarches d'élaboration de documents supra communaux sur son périmètre.

Le Comité Syndical du 8 Juin 2016 a décidé à l'unanimité, d'émettre un avis favorable sur la demande de dérogation au titre de l'article L.142-5 du code de l'Urbanisme commune de Boège ainsi que sur la demande de dérogation au titre des articles L 122-7 et L 111-4-4 commune de Saint André de Boège

Le projet de SAGE ARVE (Schéma d'Aménagement de Gestion des Eaux du bassin de l'Arve) porté par le SM3A (Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Abords) a fait l'objet d'une consultation du Syndicat suite au vote de la CLE (Commission Locale de l'Eau) du 30 Juin 2016, en application de l'article L. 212\_6 du code de l'environnement. Le Comité Syndical du SCoT a rend un avis favorable sur ce projet.

#### **SYNDICAT MIXTE DU SCOT DES TROIS VALLEES**

Siège : 3 place de la Mairie- 74250 MARCELLAZ en FAUCIGNY

Bureau : Bureaux de la CC4R – 28 chemin de la Ferme Saillet – 74250 FILLINGES

Tel : 04.50.31.68.05

Fax : 04.50.31.68.12

Courriel : [info@scot-3-vallees.com](mailto:info@scot-3-vallees.com)